

Types et durées des stages

Il existe trois types de stages dans le cadre du Programme de compétences essentielles au marché du travail :

Stages d'exploration

- En 10^e et 11^e année
- Durée de quelques heures à un ou deux jours
- Pour mieux comprendre un certain métier
- Pour explorer et confirmer son projet de vie et de carrière

Stages pratiques

- En 10^e et 11^e année
- Durée de quelques jours ou plus
- Pour développer l'habileté à faire une tâche précise

Stages de formation

- En 12^e année
- Durée d'environ 4 mois (400 heures)
- Pour développer les compétences techniques particulières d'un métier

L'école fournit un carnet à l'employeur au début du stage de formation pour l'aider à accompagner l'élève dans l'apprentissage des tâches du métier et pour l'aider à porter un jugement, en fin de stage, sur l'habileté de l'élève à les accomplir.



Collaboration école-employeur

Les écoles ont besoin de la collaboration des entreprises pour compléter les apprentissages qui préparent les élèves au marché du travail.

Les employeurs contribuent au programme en :

- permettant des visites et des rencontres avec les élèves.
- acceptant d'accueillir des élèves pour des stages dans leur entreprise.
- complétant les documents fournis par l'école afin de noter les acquis des élèves et pour respecter la Politique 307 - Apprentissage expérientiel du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
- assumant leur rôle comme mentor auprès de l'élève.
- acceptant de rencontrer la personne responsable des stages de l'école et en communiquant avec elle, au besoin.



Partages et rencontres

Afin que les élèves comprennent mieux la réalité du milieu du travail, les employeurs peuvent les inviter à visiter leur entreprise/organisme ou les rencontrer dans la salle de classe pour parler :

- de leur entreprise/organisme;
- des métiers pratiqués par l'entreprise/organisme;
- de ce qu'ils cherchent chez un employé, par exemple les qualités, les habiletés et les attitudes.



PCEMT

Programme de compétences essentielles au marché du travail

Stages en milieu de travail



Description du programme

Le PCEMT a été développé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en collaboration avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ainsi que des employeurs du Nouveau-Brunswick.

Il permet à l'élève d'obtenir un diplôme d'études secondaires et une attestation indiquant qu'il a acquis les compétences techniques du métier de son choix.

Il fournit à chaque élève l'appui nécessaire pour construire son projet de vie et de carrière fondé sur ses intérêts et ses forces pour ainsi se préparer au marché du travail dans un métier semi-spécialisé de son choix.



Les jeunes qui participent à ce programme

- ont au moins 15 ans.
- démontrent un intérêt envers la programmation et s'y engagent.
- répondent aux critères de sélection déterminés par l'équipe stratégique.
- sont des apprenants autonomes.
- souhaitent vivre des expériences qui favorisent la préparation au marché du travail.
- veulent accéder au marché du travail après leurs études secondaires.

Compétences essentielles

Le gouvernement du Canada et d'autres organismes ont validé **neuf compétences essentielles** à tout employé dans son métier et dans sa vie.

- Lecture
- Utilisation de documents
- Rédaction
- Communication verbale
- Calcul
- Travail d'équipe
- Capacité de raisonnement
- Technologie numérique
- Formation continue

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a **ajouté deux compétences** :

- Habiletés motrices
- Attitudes au travail

Toutes ces compétences sont exercées et évaluées par le biais des activités en classe.

Compétences techniques

De plus, l'élève y acquiert des **compétences techniques** en lien avec le métier qui l'intéresse. Elles sont pratiquées et évaluées lors du stage de formation de l'élève en milieu de travail.



Les quatre familles de métiers

L'élève qui participe au Programme de compétences essentielles au marché du travail peut faire un ou plusieurs choix parmi environ 90 métiers regroupés en quatre grandes familles :

- Métiers, transport et machinerie
- Ventes, services et travail de bureau
- Transformation et fabrication
- Ressources naturelles et agriculture



Le diplôme

Le diplôme d'études secondaires du Nouveau-Brunswick est décerné aux élèves qui remplissent les exigences de l'un des programmes d'études du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, dont celui des compétences essentielles au marché du travail.

De plus, grâce à son stage, l'élève pourra obtenir une attestation indiquant qu'il a acquis les compétences techniques du métier de son choix.